



Conseil scientifique du CNRS

Recommandation

Recommandation sur les Zones à Régime Restrictif

Le travail de recherche est par nature coopératif. La mise en place actuelle des Zones à Régime Restrictif a pour conséquence de freiner ces échanges par des contraintes administratives complexes et coûteuses sur les accès aux unités de recherche.

S'il est suivi ce dispositif ZRR risque d'affaiblir la recherche française au nom de la nécessaire protection du patrimoine scientifique et technique.

Le CS recommande que ce dispositif de ZRR soit revu en concertation avec les communautés scientifiques concernées et dans l'immédiat que sa mise en place soit suspendue.

Bruno Chaudret

Président du Conseil
scientifique

Recommandation adoptée le 22 janvier 2014

Recommandation votée à l'unanimité des suffrages exprimés